



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Soixante-neuvième session, Siège de l'OMS
Genève (Suisse), 8-11 juillet 2014**

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX

- Conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur et aux *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Comité exécutif **est invité** à formuler des avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ou de relations formelles avec l'OMS, comme indiqué dans les annexes.
- Les représentants des conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS donneront des informations durant la session, sur toute nouvelle recherche qui pourrait être nécessaire concernant certaines demandes d'admission et toute condition à inclure dans le cas d'acceptation, par exemple pour des raisons de double représentation.
- Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS décideront d'accorder ou non le statut d'observateur aux organisations candidates en tenant compte de tous les renseignements pertinents reçus de ces organisations et de l'avis du Comité exécutif.
- Le présent document concerne les demandes d'admission suivantes (les renseignements supplémentaires fournis dans certaines de ces demandes figureront dans les documents de séance):

Annexe	Nom	Informations complémentaires
Annexe 1	AHPA (American Herbal Products Association)	CRD1
Annexe 2	CIDCE (Centre international de droit comparé de l'environnement; International Centre of Comparative Environmental Law)	CRD2
Annexe 3	ŒNOPPIA (Oenological Products and Practices International Association)	CRD3.
Annexe 4	GOED (Global Organization for EPA and DHA Omega-3s)	CRD4
Annexe 5	NSF (NSF International)	CRD5
Annexe 6	ISC (International Stevia Council)	CRD6

ANNEXE 1: AHPA**a) Nom officiel de l'organisation en langues différentes (avec sigle)**

American Herbal Products Association (AHPA)

b) Adresse postale complète, téléphone, télécopie et courrier électronique, ainsi que l'adresse télex et le site internet, selon le cas.

American Herbal Products Association (AHPA)

8630 Nickerson Street, Suite 918

Silver Spring, MD 20910

États-Unis d'Amérique

Tél.: +1-301-588-1171

Télécopie: +1-301-588-1174

Courrier électronique: contact@ahpa.org; web: www.ahpa.org

c) Objectifs et domaines (mandat) de l'organisation et modes de fonctionnement. (Inclure statuts, acte constitutif, règlements, règlement intérieur, etc.). Date de création.

Créé en 1982, l'AHPA est la plus ancienne organisation sans but lucratif spécialisée dans la fourniture de services à l'industrie des produits d'herboristerie. Elle est la voix de l'industrie des produits d'herboristerie et le leader incontesté s'agissant de représenter le secteur de la botanique. L'AHPA compte plus de 300 membres qui représentent les meilleurs cultivateurs, transformateurs, fabricants et négociants de produits à base de plantes.

Toutes les activités de l'AHPA sont centrées sur sa mission qui consiste à promouvoir le commerce responsable des produits d'herboristerie. Son travail a pour but de maintenir et d'améliorer les débouchés commerciaux des entreprises qui vendent des plantes médicinales, des produits à base de plantes et autres produits liés à la santé, y compris des aliments, des boissons, des suppléments diététiques et des produits de soins personnels et de veiller à ce que les consommateurs continuent de bénéficier d'un accès en toute connaissance de cause à un large choix de produits.

Prière de consulter le règlement et les statuts de l'organisation qui sont joints à la présente demande.

d) Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer le nombre de membres si possible, et les noms des principaux responsables. S'il y a des membres à titre individuel dans l'organisation, indiquer s.v.p. leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et qu'elle compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, veuillez indiquer si l'une d'elles possède déjà le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).

L'AHPA compte actuellement 317 sociétés membres réparties dans douze (12) pays:

États-Unis d'Amérique (285), Allemagne (2), Australie (1), Canada (15), Chine (5), France (1), Inde (2), Malaisie (1), Mexique (1), Royaume-Uni (2), Taïwan (1), Vietnam (1).

Les cultivateurs, importateurs, transformateurs, commerçants et fabricants de plantes et/ou de produits à base de plantes peuvent être admis en qualité de membre à part entière avec droit de vote à l'American Herbal Products Association (membre actif).

Les organisations qui participent à l'industrie des produits d'herboristerie non pas directement mais en tant que prestataire de services peuvent adhérer à l'American Herbal Products Association en qualité de membre sans droit de vote (membre associé). La catégorie des membres associés inclut, sans pour autant s'y limiter, les chercheurs, les éducateurs, les consultants, les avocats, les médias et les professionnels de la santé. Toute entité juridique, y compris des personnes physiques, des sociétés et des partenariats, peut avoir la qualité de membre.

Aucun des membres actuels de l'AHPA ne détient le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

e) Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

L'AHPA est une organisation professionnelle à but non lucratif dirigée par un Conseil d'administration composé de membres élus ou nommés pour y siéger. La structure et les responsabilités du Conseil d'administration sont décrites dans les statuts de l'AHPA. Le Conseil élit le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire parmi ses membres. Un Comité exécutif du Conseil est constitué et comprend des membres du Conseil et trois autres administrateurs élus parmi les membres restant du Conseil d'administration.

Le Président est membre d'office du Conseil et du Comité exécutif.

L'AHPA administre des comités dans les domaines d'intérêt pour ses membres, à savoir:

- Comité des laboratoires d'analyse
- Comité des produits animaux
- Comité des produits ayurvédiques
- Comité des produits de soins personnels à base de plantes
- Comité des matières premières botaniques
- Comité des produits à base d'herbes médicinales chinoises
- Comité des communications
- Comité de l'éducation
- Comité des finances et de la gouvernance
- Comité des relations gouvernementales
- Comité international
- Comité des petites entreprises
- Comité des produits diététiques pour sportifs
- Comité des normes
- Comité du thé et des infusions

Tous les membres de l'AHPA peuvent sur demande devenir membre de ces comités. Il est possible d'assister aux réunions des comités sur invitation du personnel ou de membres de l'AHPA. Les comités de l'AHPA peuvent mettre sur pied des groupes de travail constitués de volontaires pour examiner des sujets ou des projets précis relevant d'un comité, ou de collaborer avec d'autres comités de l'AHPA sur des sujets d'intérêt commun.

f) Indication de la source de financement (par exemple contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

Les sources de financement de l'AHPA sont les suivantes:

Contributions des membres – 64%

Services et contrats – 20%

Événements et séminaires – 6%

Publications et programmes – 6%

Parrainages – 4%

g) Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) concernant les questions qui couvrent en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission.

Le Conseil d'administration de l'AHPA se réunit trois fois par an; prière de consulter le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 13 novembre qui figure en annexe. Le Comité exécutif

peut se réunir entre les sessions du Conseil d'administration de l'AHPA pour toute affaire urgente concernant l'Association.

Les autres comités de l'AHPA se réunissent selon un calendrier décidé en fonction du nombre de projets en cours relevant de leur champ d'activités. Les réunions se déroulent en présence des membres ou par voie électronique.

Les membres se réunissent tous les ans pour élire le Conseil d'administration et traiter les questions nécessaires.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- **ONU et ses organes (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant)**

L'AHPA n'a pas de statut consultatif ou de relations directes avec l'ONU ou ses organes. L'AHPA contribue aux travaux de la CITES, qui est administrée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, par le biais du U.S. Fish & Wildlife Service, l'autorité de gestion et l'autorité scientifique de la CITES aux États-Unis d'Amérique.

- **Autres organisations internationales (fournir des documents concernant les activités essentielles):**

Organisation internationale de normalisation (ISO)

M. Michael McGuffin, Président d'AHPA, est le président du U.S. Technical Advisory Group (U.S. TAG) auprès du Comité technique ISO 249 Médecine traditionnelle chinoise (provisoire)¹, depuis sa formation. Il a été chef de la délégation des États-Unis aux réunions internationales du Comité technique 249 de l'ISO pendant trois des quatre années où ce Comité s'est réuni. En tant que Président, il fait le lien avec les délégations des autres pays participants sur les propositions d'intérêt commun. L'AHPA encourage la participation de ses membres et des autres experts américains au U.S. TAG où le processus ISO donne la possibilité d'élaborer des normes impulsées par le secteur, en particulier pour les plantes dont on sait qu'elles peuvent être toxiques.

International Alliance of Dietary/Food Supplement Associations (IADSA)

L'AHPA est membre actif de l'IADSA et, en tant que membre de son Conseil exécutif, participe directement aux processus de gouvernance de l'IADSA. L'AHPA est aussi membre du Groupe de travail technique de l'IADSA et participe à l'élaboration de documents sous les auspices de ce comité. L'AHPA et l'IADSA coordonnent des échanges d'informations bilatéraux réguliers sur de nouvelles questions réglementaires.

Comité pour les plantes de la CITES

M. McGuffin collabore étroitement avec le U.S. Fish & Wildlife Service sur les questions liées aux activités du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le Comité pour les plantes de la CITES contrôle le commerce international des espèces de flore sauvages menacées d'extinction et recommande l'inscription d'espèces aux Annexes I et II de la Convention ou leur retrait. Il assiste aux réunions internationales du Comité pour les plantes en qualité d'observateur des États-Unis et parfois aux réunions plénières de la Convention.

Les activités de l'AHPA dans ce domaine consistent notamment à évaluer si de nouvelles espèces doivent être inscrites aux annexes de la CITES et quel en serait l'impact, et à plaider en faveur de réglementations CITES raisonnables, plus particulièrement dans le domaine des dérogations pour les produits finis contenant des espèces inscrites sur les listes de la CITES. L'AHPA a fourni des orientations au secteur de l'herboristerie aux États-Unis sur les règles d'importation et d'exportation qui s'appliquent au commerce des espèces inscrites sur les listes de la CITES. Il s'agit essentiellement de la publication en 2013 d'un Guide qui fournit tous les renseignements utiles à cet égard.

¹ On trouvera des informations sur ce comité en suivant ce lien:

http://www.iso.org/iso/home/standards_development/list_of_iso_technical_committees/iso_technical_committee.htm?commid=598435

Autres activités internationales:

En avril 2013, le Président de l'AHPA a été invité à prendre la parole devant le Congrès international sur l'extraction verte des produits naturels sur le thème: «Réglementation des produits à base de plantes en tant qu'aliments: l'expérience des États-Unis»

En août 2013, le Président de l'AHPA a participé à un Atelier sur la réglementation et la supervision des produits diététiques, parrainé par l'Administration chinoise des produits alimentaires et pharmaceutiques.²

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

L'AHPA souhaite contribuer aux activités techniques du Programme sur les normes alimentaires en partageant les connaissances et l'expérience acquises tout au long de ces années où il a représenté le secteur des produits à base de plantes. Les membres de l'AHPA se sont intéressés à plusieurs projets antérieurs de la Commission du Codex Alimentarius, comme par exemple les Directives pour les compléments alimentaires en vitamines et minéraux et les Directives concernant l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé, ainsi que la norme régionale du Codex pour le ginseng. Parmi les nouveaux domaines d'activité, les membres de l'AHPA sont notamment intéressés par la récente création du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH).

Le CCSCH est un exemple des contributions que l'APHA est à même d'apporter aux travaux du Codex compte tenu de sa large représentation dans le secteur, notamment des sociétés qui interviennent dans le marché des épices et des herbes culinaires, ainsi que des sociétés qui transforment ces produits en aliments et en compléments alimentaires ou diététiques. Bien que la portée du CCSCH se limite aux produits séchés, les utilisateurs en aval de ces produits peuvent aussi être intéressés par ces travaux et par la disponibilité de normes Codex pour ces produits. La participation de l'AHPA peut canaliser les points de vue de tout un éventail de parties prenantes dans les travaux du CCSCH.

L'AHPA apporte aussi une connaissance des systèmes de réglementation internationaux dans le domaine des aliments et des compléments alimentaires et diététiques, en particulier s'agissant des produits finis qui sont fabriqués à partir d'herbes et de plantes.

j) Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités de coordination régionaux et/ou les points de contact du Codex ou les comités nationaux du Codex durant au moins les trois années précédant la demande)

L'AHPA soumet depuis 2011 des observations à la délégation américaine auprès du Comité du Codex sur les additifs alimentaires concernant les niveaux de concentration de certains additifs alimentaires dans les compléments alimentaires.

L'AHPA a participé de 2002 à 2007, en tant que membre de l'IADSA, à l'élaboration de la norme régionale Codex pour les produits à base de ginseng (CODEX STAN 295R-2009).

De nombreux membres de l'AHPA commercialisent non seulement des produits à base de plantes mais aussi des produits à base d'huile de poisson. Plusieurs de ses membres ont participé à l'élaboration de l'avant-projet de norme pour les huiles de poisson dans le cadre du Comité du Codex pour les graisses et les huiles.

² On trouvera de plus amples informations sur cette réunion à l'adresse suivante <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:C63l0otuqSYJ:www.ahpa.org/Default.aspx%3Ftabid%3D69%26ald%3D945+&cd=1&hl=en&ct=clnk&gl=us&client=firefox-a>

k) Domaine d'activité dans lequel la participation au titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organes subsidiaires). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

L'AHPA demande à bénéficier, en tant qu'ONG, du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

L'AHPA n'a pas présenté auparavant de demande d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans lesquelles la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales:

La documentation doit être envoyée à l'AHPA en anglais.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements.



Michael McGuffin
Président
American Herbal Products Association (AHPA)
8630 Fenton Street, Suite 918
Silver Spring, MD 20910
mmcguffin@ahpa.org

Pièces jointes:

Règlements de l'AHPA
Statuts de l'AHPA
Actes du Conseil d'administration de l'APHA tenu le 13 novembre 2013

ANNEXE 2: CIDCE**a) Nom officiel de l'organisation en langues différentes (avec sigle)**

International Centre of Comparative Environmental Law; Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE)

b) Pays dans lequel l'organisation a son siège officiel. Type de statuts (envoyer un exemplaire) – loi qui les régit.

Le CIDCE a son siège à Limoges (France).

Le CIDCE est une OING (Association scientifique régie par la loi du 1er juillet 1901), publiée au Journal officiel de la République française le 4 août 1982.

Adresse postale complète:

32 rue Turgot
87000 Limoges, France
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 97 25
Télécopie: +33 (0) 5 55 34 97 23
courriel stephanie.bartkowiak@cidce.org
Web <http://www.cidce.org/>

c) Champ d'activités, objectifs, domaine et mode de fonctionnement de l'organisation (joindre documents constitutifs, statuts, règlements, etc.). Préciser les activités concernant la FAO.

Les statuts du CIDCE, ainsi qu'une plaquette de présentation du Centre, sont joints en annexe. Les membres du CIDCE sont des juristes de l'environnement du monde entier, dans tous les domaines du droit de l'environnement, aux niveaux national et international, notamment la biodiversité, les ressources naturelles et le changement climatique. Le CIDCE comprend aussi des associations du droit de l'environnement.

En s'appuyant sur son réseau de membres à titre individuel ou collectifs, le CIDCE axe ses activités sur les points suivants:

- i) organisation de colloques et séminaires scientifiques internationaux sur les thèmes clés du droit de l'environnement.
- ii) organisation de sessions de formation sur le droit de l'environnement destinées à des responsables gouvernementaux, des avocats, des juges, des étudiants du troisième cycle, des représentants d'ONG, etc..;
- iii) soutien à l'élaboration du droit de l'environnement, grâce à la participation, et à la fourniture d'avis, aux conférences et aux réunions d'OIG et d'ONG internationales.

Bref historique, y compris la date de création

Le CIDCE a été créé en 1982 par Michel PRIEUR (Professeur de droit à Strasbourg, France), Alexandre Charles KISS (Directeur de recherches, Centre National de la Recherche Scientifique, France) et Paulo Affonso LEME MACHADO (Professeur de droit et avocat au Brésil). Il fait suite au Centre d'études de droit comparé de Strasbourg.

Le CIDCE est hébergé par le Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CRIDEAU) de l'Université de Limoges.

d) Organisations membres, le cas échéant (nom et adresse de chaque organisation affiliée, modalités d'affiliation, nombre de membres et si possible, nombre de membres et noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays)

Outre les membres admis à titre individuel, le CIDCE compte aussi des organisations parmi ses membres, notamment: i) la Société africaine de droit de l'environnement; ii) la Société brésilienne pour le droit de l'environnement; iii) l'Association tchèque de droit de l'environnement; iv) l'Association européenne de droit de l'environnement; v) l'Association israélienne de droit de l'environnement; vi) le Centre de droit de l'environnement japonais; vii) la Société marocaine pour le droit de l'environnement; viii) la Société nord-américaine de droit de l'environnement; ix) l'Association espagnole de droit de l'environnement.

e) Structure permanente/organes directeurs (préciser si la structure est centralisée ou non; fournir des renseignements à propos d'éventuels organismes ou représentations de l'organisation en dehors du pays du siège).

Les organes directeurs du CIDCE sont les suivants: i) l'*Assemblée générale* qui réunit l'ensemble des membres; ii) le *Conseil d'administration* composé de 8 membres au moins; et iii) le *Conseil de direction scientifique*, composé de membres représentant les différentes régions du monde. Pour de plus amples détails, prière de consulter les statuts du CIDCE.

Responsables et représentants (Secrétariat et organes directeurs): noms, nationalités et fonction.

Les membres du *Conseil d'administration* du CIDCE sont les suivants:

Président: Michel PRIEUR, Professeur émérite de droit à l'Université de Limoges, Directeur scientifique du CRIDEAU, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges; Directeur de la *Revue juridique de l'environnement* (France)

Vice-Présidents:

- Soukaina BOURAOUI, Professeure honoraire à la Faculté de droit de Tunis II (Tunisie)
- Ibrahim KABOGLU, Professeur à l'Université Marmara d'Istanbul (Turquie)
- Paulo Affonso LEME MACHADO, Professeur de droit à l'Université de São Paulo
Président honoraire de la Société brésilienne pour le droit de l'environnement (Brésil)
- Mohamed Ali MEKOUAR, Professeur de droit à l'Université de Casablanca (Maroc)
- Mary SANCY, Professeure associée à l'Université de droit de Nantes (Belgique), *Trésorier*.
- Gérard MONÉDIAIRE, Professeur de droit à l'Université de Limoges; Directeur du CRIDEAU (France)

Secrétaire général:

- Frédéric BOUIN, Professeur de droit à l'Université de Perpignan (France)

Membres

- Stéphane DOUMBE-BILLE, Professeur à l'Université Lyon III, Directeur du Centre de droit international (Cameroun)
- Takehisa AWAJI, Professeur de droit à l'Université de Rikkyo (Japon)
- Mircea DUTU, Professeur de droit à l'Université de Bucarest,
Président de l'Université de l'écologie à Bucarest (Roumanie)
- Andrew WAITE, Avocat, Président honoraire de l'Association européenne de droit de l'environnement (Royaume-Uni),
- Jaroslava ZASTEROVA, Présidente de la Société tchèque de droit de l'environnement (République tchèque)

Chargée de Mission:

- Stéphanie BARTKOWIAK, Université de Limoges (France)

Membres du Conseil de direction scientifique du CIDCE:

- Maryse GRANDBOIS, Professeure honoraire à l'Université du Québec à Montréal (Canada)
- Kheng-Lian KOH, Professeure à l'Université Nationale de Singapour, Directrice du Centre Asie-Pacifique de droit de l'environnement (Singapour)
- Ibrahima LY, Professeur de droit à l'Université de droit de Dakar (Sénégal)
- Mary SANCY, Professeure associée à l'Université de droit de Nantes (Belgique)
- Rafael VALENZUELA FUENZALIDA, Professeur de droit à l'Université de Valparaiso (Chili)

f) Financement (indiquer les sources de revenus, et le budget annuel (année en cours et 2 ou 3 années précédentes))

Outre les cotisations annuelles des membres, les activités du CIDCE sont financées comme suit: i) subventions et dons provenant d'institutions publiques et/ou universitaires, dont le Conseil régional et l'Université de Limoges; ii) fonds alloués par les pays ou les institutions hôtes lorsque les réunions sont tenues en dehors de Limoges; iii) produits de la vente de publications annuelles et abonnements à la revue trimestrielle. En 2009, 2010 et 2011, le budget annuel du CIDCE s'est élevé à € 95 694, € 78 020 et € 39 099, respectivement.

g) Réunions/sessions des organes directeurs (indiquer la périodicité et le nombre moyen de participants; joindre le compte rendu de la dernière réunion, y compris les éventuelles résolutions adoptées)

L'*Assemblée générale* se réunit au moins une fois par exercice biennal; le *Conseil d'administration* se réunit au moins une fois par an; le *Conseil de direction scientifique* se réunit pendant les sessions de l'Assemblée générale.

Les réunions se tiennent en personne ou par voie électronique. Pour de plus amples détails, prière de consulter les statuts du CIDCE.

Le dernier rapport d'activités (2011) du CIDCE figure en annexe.

Conférences, colloques et autres réunions organisés par le CIDCE au fil des ans:

- *Rencontre mondiale des juristes de l'environnement*, Manifestation parallèle dans le cadre de Rio+20, Rio de Janeiro, 2012
- *Séminaire sur la participation du public aux décisions réglementaires sur l'environnement* Limoges, 2011
- *Troisième réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement*, Limoges, 2011
- *Séminaire sur les catastrophes naturelles et les droits de l'homme*, Limoges, 2011
- *Colloque franco-brésilien des juristes de l'environnement*, São Paulo, 2011
- *Colloque franco-brésilien des juristes de l'environnement*, Rio de Janeiro, 2011
- *Personnes déplacées à cause de la dégradation de leur environnement*, Limoges, 2010
- *Intégration des coutumes dans l'élaboration des normes environnementales*, Nouméa, 2009
- *Les réseaux juridiques Natura et la Directive Cadre de l'UE sur l'eau*, Bucarest, 2009
- *Les catastrophes écologiques et le droit*, Limoges, 2009
- *Réfugiés écologiques*, Limoges, 2005
- *Monuments historiques*, Limoges, 2003

- *Mondialisation et droit de l'environnement*, Rio de Janeiro, 2002
- *Deuxième réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement*, Limoges, 2001
- *Tourisme, éthique, environnement et développement durable*, Limoges, 2001
- *Convention européenne du paysage*, Limoges, 2001
- *Application de la convention de Barcelone, avant et après son actualisation*, Tunis, 2000
- *Les industries agroalimentaires et l'environnement*, Tunis, 1998
- *Sites contaminés: aspects juridiques*, Limoges, 1994
- *Évaluations de l'impact dans le droit comparé*, Limoges, 1993
- *Forum mondial*, Rio de Janeiro, 1992
- *Environnement mondial - Protection des zones côtières*, Tokyo, 1991
- *Réunion mondiale des associations de droit de l'environnement*, Limoges, 1990
- *La protection des sols en droit comparé*, Limoges, 1990
- *Les déchets dangereux et radioactifs et l'environnement*, São Paulo, 1989
- *Les pollutions transfrontalières en droit comparé et en droit international*, Montréal, 1988
- *Droit de propriété et environnement*, Limoges, 1988
- *Les sanctions en matière de pollution*, Athènes, 1988
- *L'Europe des régions et l'environnement*, Limoges, 1988
- *Les pesticides dans le droit comparé*, Porto Alegre, août 1986
- *Évolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé*, Limoges, 1986
- *Agriculture et environnement*, Gainesville, 1984
- *Les déchets industriels et l'environnement dans le droit comparé*, Limoges, 1984
- *Les forêts et l'environnement en droit comparé*, Limoges, 1983.

Par ailleurs, le CIDCE a organisé plusieurs sessions de formation sur le droit de l'environnement dans différents pays, notamment la Belgique, le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Paraguay, le Portugal, la Tunisie et le Venezuela.

Publications (indiquer la fréquence et la langue)

- Revues

Outre la *Revue juridique de l'environnement* (trimestrielle) et la *Revue européenne de droit de l'environnement* (semestrielle) qui a fusionné avec la revue juridique en 2010, le CIDCE a à son actif un certain nombre de publications, notamment:

- *Rio+20*, Limoges, 2012
- *Rencontre mondiale des juristes de l'environnement à Rio+20*, Rio de Janeiro, 2012
- *Non-régression dans le droit de l'environnement*, Bruxelles, 2012
- *Les catastrophes écologiques et le droit*, Bruxelles, 2012
- *Instruments juridiques de la mise en œuvre du développement durable*, Rio de Janeiro, 2012
- *Économie verte dans le contexte du développement durable*, Rio de Janeiro, 2011
- *Déclaration de Limoges III – Troisième réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement*, Limoges, 2011
- *Personnes déplacées à cause de la dégradation de leur environnement*, Limoges, 2010
- *Projet de Convention sur le statut international des déplacés environnementaux*, Limoges, 2009

- *Déclaration de Limoges sur les politiques et le droit de l'environnement et du développement durable*, Limoges, 2005
- *Appel de Limoges en faveur des réfugiés écologiques*, Limoges, 2005
- *Vers un nouveau droit de l'environnement?*, Limoges, 2003
- *Mondialisation et droit de l'environnement*, Limoges, 2003
- *Déclaration de Limoges II - Charte Rio+10*, Limoges, 2002
- *Zones protégées en droit comparé*, Tunis, 2001
- *Industries agroalimentaires et environnement*, Tunis, 2001
- *Conventions sur la protection de l'environnement: Secrétariats, Conférences des parties, Comités d'experts*, Limoges, 1999
- *20 années de protection de la nature*, Limoges, 1998
- *Droit, forêts et développement durable*, Bruxelles, 1996
- *Agriculture biologique: Une agriculture durable?* Limoges, 1996
- *Droit de l'environnement et développement durable*, Limoges, 1994
- *Protection juridique des sols dans les pays de la Communauté européenne*, Limoges, 1993
- *Déclaration de Limoges – Réunion mondiale des associations de droit de l'environnement*, Limoges, 1992
- *Europe des régions et environnement*, Limoges, 1989
- *Les pollutions transfrontalières en droit comparé*, Limoges, 1989
- *Droit de propriété et environnement en droit comparé*, Limoges, 1988
- *Les pesticides en droit comparé*, Limoges, 1987
- *Évolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé*, Limoges, 1986
- *Déchets industriels et environnement*, Limoges, 1985
- *Forêts et environnement*, Limoges, 1984.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- Nations Unies et institutions spécialisées des Nations Unies (préciser le statut éventuel)

Le CIDCE est doté du statut d'Observateur auprès des entités suivantes:

- Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (PNUE), depuis 2001
- Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement des installations transfrontières (CEE-ONU), depuis 2004
- Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement (CEE-ONU), depuis 2011.

Le CIDCE a bénéficié des accréditations suivantes des Nations Unies:

- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992
- Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 2002
- Conférence des Nations Unies pour le développement durable, Rio de Janeiro, 2012.
- Le CIDCE fait partie des principaux groupes qui participent actuellement aux activités menées par l'ONU pour donner suite à Rio+20.

- Autres organisations internationales

- Le CIDCE est doté d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2001

- Le CIDCE est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2004
- Le CIDCE est membre depuis 2010 de CIVILSCAPE, un réseau international d'ONG qui appuient la Convention européenne du paysage.

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

À compléter.

j) Activités réalisées au nom de la FAO et de son programme ou en rapport avec ceux-ci (préciser les éventuelles relations entre les affiliés nationaux et les bureaux régionaux et/ou de pays de la FAO).

- Le Président du CIDCE, Michel PRIEUR, est l'auteur de FAO Étude législative n° 53 (*Évaluation des impacts sur l'environnement pour un développement rural*) et a été consultant international auprès de la FAO pour le Protocole sur les zones protégées de la Convention de Barcelone, et pour la législation relative à la montagne.
- Paulo Affonso LEME MACHADO, Stéphane DOUMBE-BILLE et Andrew WAITE (membres du Conseil d'administration du CIDCE), ainsi que Maryse GRANDBOIS et Ibrahima LY (membres du Conseil de direction scientifique) sont les auteurs d'articles juridiques et ont été des consultants juridiques internationaux dans le cadre de différents projets de la FAO.
- Des fonctionnaires de la FAO, notamment Dominique ALHERITIRE, Mohamed Ali MEKOUAR et Patrice TALLA ont, à plusieurs reprises, apporté leur concours aux activités du CIDCE, principalement à l'occasion de réunions et de publications.

Observations et remarques (toute information complémentaire).

La plupart des domaines du droit de l'environnement et des ressources naturelles couverts par le CIDCE, comme par exemple les industries agroalimentaires, la gestion des zones côtières, les forêts, l'agriculture biologique, les pesticides, les droits de propriété, les zones protégées, la conservation des sols, le développement durable, etc., relèvent du mandat de la FAO.

k) Domaines dans lesquels l'organisation envisage de collaborer à l'avenir avec la FAO, dans le cadre du mandat de cette dernière.

Assister aux réunions pertinentes de la FAO et appuyer les initiatives visant à renforcer les cadres juridiques régissant la sécurité environnementale et alimentaire ainsi que le développement durable.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

À compléter.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans lesquelles la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales:

À compléter.

n) Le présent questionnaire a été complété par:

Michel PRIEUR
Président du CIDCE
32 rue Turgot
87000 Limoges
France
michel.prieur@unilim.fr
30 Janvier 2013

ANNEXE 3: ŒNOPPIA**a) Nom officiel de l'organisation (avec sigle);**

Œnoppia - Oenological Products and Practices International Association

b) Adresse postale complète, téléphone, télécopie, courriel et site web;

21-23, rue Croulebarbe, 75013 PARIS

Téléphone: 33 0143 37880

Télécopie: 33 0143 378804

contact@oenoppia.com;

www.oenoppia.com

c) Objectifs et domaines (mandat) de l'organisation et modes de fonctionnement. Date de création.

Constituée le 7 mai 2009, Œnoppia est une association à but non lucratif de droit français qui regroupe les principaux industriels de l'œnologie intervenant à une échelle internationale. Les 17 membres sont des entreprises privées dont l'activité consiste à concevoir, produire et distribuer des produits œnologiques. Ils représentent environ 80 pour cent des produits fournis aux producteurs de vin. Les produits œnologiques sont définis comme des additifs et des auxiliaires utilisés dans la production du vin conformément à la réglementation en vigueur. Ces produits sont d'origines très diverses: biologique, végétale, chimique ou minérale.

Objectifs d'Œnoppia:

- Faire valoir le point de vue des entreprises fabriquant des produits œnologiques aux fins suivantes:
 - Établir des relations de consultation mutuelle avec les institutions réglementaires, scientifiques et techniques dans le secteur de l'œnologie à l'échelle internationale, afin d'assurer la faisabilité industrielle et l'application correcte des produits œnologiques et de contribuer à l'évolution des pratiques œnologiques.
 - Collaborer à des travaux scientifiques afin de contribuer à améliorer les connaissances œnologiques.
- Fournir des informations concernant les produits et les pratiques œnologiques, découlant des connaissances scientifiques du raisin et du vin ainsi que des expériences pratiques acquises dans la vinification; créer des outils respectueux de la nature du vin et de la santé des consommateurs répondant aux conditions prévues pour être admis dans le Code international des pratiques œnologiques (normes de l'Office international de la vigne et du vin (OIV)).
- Promouvoir, grâce à la «Charte éthique Œnoppia», le respect de la réglementation en vigueur, des recommandations de l'OIV, ainsi que l'usage raisonné des produits œnologiques.
- Suivre les questions fondamentales de l'industrie vinicole, en accordant la priorité à la sécurité alimentaire et au facteur environnement.

Les règles de fonctionnement sont définies par les statuts et la charte juridique. Les principes généraux d'éthique sont énoncés dans la charte éthique. Voir les documents ci-joints.

d) Membres

«Seuls peuvent être admis en tant que membres de l'association: les sociétés spécialisées dans les produits œnologiques qui jouissent d'une bonne réputation comme fabricant ou comme marque de produits œnologiques détenant une part de marché importante sur un marché local et/ou une stratégie internationale» .

Extrait des statuts

Les sociétés (sièges et filiales) ainsi que les organisations membres sont présentées dans le document d'ordre général «Organisation et membres».

e) **Structure**

L'Assemblée générale, composée de tous les membres participants, est l'organe de décision. Les résolutions sont votées à la majorité simple. Le bureau, composé du président, du secrétaire général, du trésorier et du directeur général constitue l'organe exécutif.

Le suivi des dossiers est assuré par un directeur général permanent.

Les membres participants sont des sociétés intervenant dans la fabrication, la formulation et la commercialisation de produits œnologiques.

Les membres consultatifs sont des organisations professionnelles du secteur agroalimentaire ayant un rapport avec le vin, ou des organisations nationales spécifiques de l'industrie du vin. Ils n'ont pas de droit de vote, mais participent aux débats des réunions générales et sont systématiquement consultés pour toute action relevant de leur domaine de compétence.

Cinq groupes techniques sont actuellement constitués:

- Produits de fermentation (levures et dérivés, bactéries)
- Enzymes
- Tanins et dérivés du bois
- Autres produits œnologiques

f) **Source de financement**

Le financement provient uniquement des cotisations des membres.

g) **Réunions**

Deux assemblées générales sont tenues tous les ans ainsi qu'une réunion physique au moins pour chaque groupe de travail technique. Le bureau assure la gestion opérationnelle en se réunissant tous les deux mois et en entretenant un échange continu d'informations avec les membres. Les groupes de travail technique peuvent organiser si nécessaire des appels conférence.

h) **Relations avec d'autres organisations internationales (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant)**

Œnopopia est membre observateur de l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin)

i) **Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires**

Nous souhaitons participer aux travaux de la Norme générale du Codex sur les additifs alimentaires (NGAA) afin de fournir des informations et des compétences en rapport avec la catégorie 14.2.3 (Vin de raisin) et ses sous-catégories.

j) **Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les Comités de coordination régionaux et/ou les Points de contact du Codex ou les comités nationaux du Codex durant au moins les trois années précédant la demande)**

À compléter.

k) **Domaines dans lesquels l'organisation envisage de collaborer à l'avenir avec la FAO, dans le cadre du mandat de cette dernière.**

À compléter.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

À compléter.

m) Langues dans lesquelles la documentation sera envoyée

Anglais et français.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

Sophie Pallas, Directrice générale
10 cours Marc Nouaux,
33000 BORDEAUX
spallas@oenoppia.com; Tél : + 33 629 432 783

o) Date et signature

Le jeudi 30 janvier 2014

Marco Manfredini, Président d'Œenoppia

ANNEXE 4: GOED**a) Nom officiel de l'organisation en langues différentes (avec sigle)**

GO3ETA, Inc.

Dénommée également The Global Organization for EPA and DHA Omega-3s, ou GOED.

b) Adresse postale complète, téléphone, télécopie et courrier électronique, ainsi que l'adresse télex et le site internet, selon le cas.

1075 Hollywood Avenue
Salt Lake City, UT 84105
États-Unis d'Amérique
Tél.: +1 801 746 1413
Télécopie: +1 801 474 2571
Courriel: adam@goedomega3.com
Site web: www.goedomega3.com

c) Objectifs et domaines (mandat) de l'organisation et modes de fonctionnement. (Inclure statuts, acte constitutif, règlements, règlement intérieur, etc.). Date de création.

La GOED a été créée le 19 juillet 2007 en tant qu'organisme à but non lucratif. Notre mission consiste à œuvrer avec le gouvernement, le secteur de la santé et l'industrie afin de sensibiliser les consommateurs aux effets bénéfiques des acides gras oméga-3 EPA et DHA et d'établir des normes d'éthique, de qualité et de sécurité sanitaire garantissant que les consommateurs ont accès à des produits alimentaires dont ils peuvent être sûrs qu'ils contiennent ces acides gras importants.

d) Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer le nombre de membres si possible, et les noms des principaux responsables. S'il y a des membres à titre individuel dans l'organisation, indiquer s.v.p. leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et qu'elle compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, veuillez indiquer si l'une d'elles possède déjà le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).

Au 1^{er} juin 2013, notre organisation comptait 162 membres dans le monde. Quarante-deux pour cent de nos membres sont des sociétés nord-américaines, 25 pour cent des sociétés européennes, 19 pour cent se trouvent en Asie-Pacifique, 9 pour cent en Amérique centrale et en Amérique du Sud et le reste au Moyen-Orient et en Afrique. On trouvera en annexe la liste et l'adresse de nos membres. Aucun de nos membres ne détient le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

On trouvera ci-après la liste des membres de notre Conseil d'administration, avec leur affiliation professionnelle, leur nationalité et leur poste:

- Leslie van der Meulen, Président (Aurora Algae, États-Unis)
- Gertjan de Koning, Vice-Président (DSM Nutritional Products, Pays-Bas)
- Gerard Bannenber, Secrétaire et Trésorier (Solutex, Espagne)
- Albert Strube, Directeur (BASF, Allemagne)
- Aryan van den Blink, Directeur (Smit & Zoon, Pays-Bas)
- Atle Jacobsen, Directeur (GC Rieber Oils, Norvège)
- Baldur Hjaltason, Directeur (Epax AS, Norvège)
- Carol Locke, Directeur (Omega Natural Science, États-Unis)
- Graeme Kenny, Directeur (Croda Healthcare, Royaume-Uni)
- Gunnar Berge, Directeur (Pronova Biopharma, Norvège)
- Hans de Wit, Directeur (Marvesa, Pérou)

- Jorge Brahm, Directeur (Golden Omega, Chili)
- Matt Phillips, Directeur (Omega Protein, États-Unis)
- Olav Sandnes, Directeur (Marine Ingredients, États-Unis)
- Patrick Veau, Directeur (DuPont Danisco, France)
- Shaher Khan, Directeur (Axellus, Norvège)
- Todd Norton, Directeur (Aker Biomarine, Norvège)

e) Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

Notre organisation est dirigée par un conseil d'administration constitué de représentants des sociétés au niveau le plus élevé. Ils élisent tous les ans un collège de directeurs en tant que mandataires sociaux et délèguent les travaux à l'un des quatre sous-comités responsables des questions réglementaires, scientifiques, techniques et des communications. Le Secrétariat de la GOED est composé de six personnes, basées aux États-Unis, qui sont employées par notre conseil d'administration mais qui n'y sont pas représentées, y compris moi-même. Nous ouvrons un bureau national en Chine cette année qui comptera deux nouveaux collaborateurs, mais cette ouverture n'est pas encore effective. Vous trouverez ci-joint pour examen une copie des statuts et du règlement intérieur.

f) Indication de la source de financement (contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions, par exemple).

Le financement est assuré pour la presque totalité par les cotisations de nos membres, mais également par les revenus générés par une conférence qui se tient tous les dix-huit mois et dont le montant s'élève environ à 200 000 USD. Vous trouverez ci-joint une copie de notre dernière déclaration financière.

g) Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) concernant les questions qui couvrent en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission.

Le Conseil d'administration se réunit six fois par an et a récemment examiné l'Avant-projet de norme pour les huiles de poisson. Vous trouverez ci-joint une copie du procès-verbal de la récente réunion où cette question a été examinée.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- **ONU et organes (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant).**
- **Autres organisations internationales (fournir des documents concernant les activités essentielles).**

La GOED n'a pas de relations officielles avec la FAO mais l'Assemblée générale des Nations Unies et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer nous ont récemment demandé de participer au Groupe de travail spécial informel à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (<http://goo.gl/Z7IDV>). Nous collaborons aussi de manière informelle avec la FAO afin de déterminer la capacité de production d'EPA et de DHA des pêches maritimes.

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

Outre les activités internationales énumérées ci-dessus, nous pensons pouvoir contribuer utilement au processus du Codex et au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires grâce à nos compétences en matière de graisses d'origine marine et de leurs équivalents d'origine terrestre. Nous estimons que nos compétences sont particulièrement importantes parce que ces deux sources de graisses et d'huiles ont jusqu'à présent constitué deux marchés distincts mais elles convergent maintenant en raison d'innovations microbiologiques et agricoles et elles créent des graisses et des huiles qui ne sont pas couvertes actuellement par les normes Codex. De plus,

les marchés des graisses d'origine marine ont été impulsés principalement par la demande de l'aquaculture et de l'alimentation animale, mais la consommation directe humaine continue d'absorber une part importante de ces huiles. Nous souhaitons en particulier participer aux travaux du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) et du Comité sur les additifs alimentaires (CCFA), au sein desquels nous pensons que les questions liées à ces graisses (c'est-à-dire l'utilisation des antioxydants) sont débattues.

j) Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités de coordination régionaux et/ou les points de contact du Codex ou les comités nationaux du Codex durant au moins les trois années précédant la demande).

La GOED a également participé à la réunion du CCFO qui s'est tenue en février en Malaisie dans le cadre de la délégation de l'International Alliance for Dietary Supplement Associations (IADSA). La GOED est l'un des nombreux membres de l'IADSA, mais notre pôle d'intérêt en matière de nutrition humaine s'étend à d'autres domaines que les compléments nutritionnels, notamment les aliments d'appoint et les préparations pour nourrissons. Nous travaillons aussi sur des questions d'offre qui se situent beaucoup plus en amont dans la chaîne de valeur et en dehors du champ d'activité de l'IADSA. C'est pourquoi il nous est difficile d'intervenir dans une session du CCFO sur des questions ayant trait aux normes pour les huiles de poisson brutes s'agissant de consommation humaine et aux besoins des marchés des aliments et des préparations pour nourrissons. Nous pensons qu'il s'agit d'une contribution qui sera utile au CCFO et au CCFA dans l'élaboration des normes alimentaires.

Pour ce qui concerne nos activités en rapport avec le Codex, nous avons aussi présidé un groupe de travail informel mis sur pied pour fournir des contributions au Gouvernement suisse qui a élaboré l'Avant-projet de norme pour les huiles de poisson et qui préside actuellement le groupe de travail électronique chargé de réviser l'avant-projet et de recueillir des données sur les profils d'acides gras de différentes huiles de poisson et les volumes d'échange correspondants.

k) Domaine d'activité dans lequel la participation au titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organes subsidiaires). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

Nous souhaitons participer aux travaux du CCFO ayant trait à l'établissement de normes pour les huiles contenant de l'EPA et du DHA, qui dans un proche avenir porteront essentiellement sur les huiles d'origine marine et notamment de poisson. Cependant, il faudra aussi établir des normes pour les sources végétales terrestres de ces nutriments.

Nous souhaitons également participer aux réunions du CCFA où sera débattue la question cruciale de l'ajout d'antioxydants et d'autres additifs alimentaires aux huiles stabilisées riches en oméga-3 EPA et DHA, s'agissant de l'inclusion dans les huiles.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

Nous n'avons pas présenté jusqu'ici de demande d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius et nous nous réjouissons à l'avance de contribuer à ses travaux.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales.

Nous sommes une organisation internationale, mais nous souhaitons néanmoins recevoir la documentation ayant trait à cette question en anglais.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements.

Adam Ismail
Directeur exécutif
Global Organization for EPA and DHA Omega-3s
1075 Hollywood Ave.
Salt Lake City, UT 84105
États-Unis d'Amérique

o) Signature et date.



26 juin 2013

ANNEXE 5: NSF**a) Nom officiel de l'organisation:**

La dénomination officielle du demandeur est NSF International. NSF International a été fondée à l'origine, en 1944, à la School of Public Health de l'Université du Michigan, sous le nom de National Sanitation Foundation. En 1990, la dénomination de l'organisation à but non lucratif a été changée en NSF International. Voir les statuts constitutifs mis à jour. Voir Pièce jointe n°3.

b) Adresse postale complète, téléphone, télécopie et courrier électronique, ainsi que l'adresse télex et le site internet, selon le cas:

NSF International, 789 N. Dixboro Road
Ann Arbor, Michigan 48105 (États-Unis d'Amérique)

Contact principal:

Stan Hazan, Directeur principal des Affaires scientifiques et réglementaires

Téléphone: +1 734 769 5105; Télécopie: +1 734 827 7133

Site web: www.nsf.org

Courriel: hazan@nsf.org

c) Objectifs et domaines (mandat) de l'organisation, et modes de fonctionnement (inclure statuts, acte constitutif, règlements, règlement intérieur, etc.). Date de création.

NSF International a été fondée en 1944, à la School of Public Health de l'Université du Michigan, sous le nom de National (Food) Sanitation Foundation. NSF a été constituée en société en 1952 puis à nouveau en 1990 lorsque son nom a été modifié. Les objectifs de NSF International sont notamment les suivants:

1. Mener des initiatives éducatives, scientifiques et charitables visant à promouvoir la santé et la sécurité publiques, l'environnement, l'assainissement et la santé publique;
2. Mener des activités visant à faire progresser la recherche en matière de sécurité publique, de santé publique, d'environnement et d'assainissement et effectuer des essais, des démonstrations et des études ainsi que des programmes d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement et de l'assainissement. On peut aussi citer les démonstrations pratiques, la publication d'informations, le maintien, l'équipement et la fourniture d'installations et de programmes d'étude, et toute autre forme d'aide et/ou d'assistance aux collèges, universités, écoles secondaires, organismes et institutions à cette fin;
3. Effectuer dans l'intérêt public des recherches et des essais scientifiques pour la santé publique, y compris dans le domaine de l'environnement, de l'assainissement et de la santé publique; mesurer et déterminer l'efficacité et l'efficience sanitaires de matériels et de produits dans l'intérêt public;
4. Conformément aux normes établies par l'organisation, émettre des marques au profit du public et pour sa protection. Voir Pièce jointe n°3, *ci-dessus*.

d) Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer le nombre de membres si possible, et les noms des principaux responsables. S'il y a des membres à titre individuel dans l'organisation, indiquer s.v.p. leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et qu'elle compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, veuillez indiquer si l'une d'elles possède déjà le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).Affiliations dans le monde:

NSF International dont le siège se trouve à Ann Arbor, Michigan (États-Unis d'Amérique) a des filiales dans le monde entier. NSF International fournit des services de normalisation et d'évaluation de conformité aux industries de l'agroalimentaire, des compléments nutritionnels, de

l'eau et des produits de consommation aux États-Unis d'Amérique et dans le monde entier. NSF International fournit aussi des services d'audit des installations de compléments nutritionnels pour la conformité aux BPF et la sécurité sanitaire des aliments, des services de formation, d'éducation et de consultants pour le système HACCP.

Avec un bureau régional à Bruxelles (Belgique), et un laboratoire d'analyse au Royaume-Uni, NSF International offre des services d'analyse et de certification des produits pour les équipements de restauration, les composants et les installations de plomberie et d'eau de boisson, les unités résidentielles de traitement de l'eau de boisson, les eaux en bouteille et les compléments nutritionnels. NSF International assure aussi la certification, l'analyse, le contrôle et la formation en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris l'initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (GFSI), la certification des stations d'emballage et des produits frais.

Le bureau régional de NSF International à San José (Costa Rica) et les laboratoires d'analyse à Lima (Pérou) et à San Paulo (Brésil) certifient la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'eau en bouteille, des équipements commerciaux alimentaires et des compléments nutritionnels dans toute l'Amérique latine.

La filiale de NSF International au Moyen Orient, établie à Abou Dhabi, fournit des services de certification, d'audit, de consultant et de formation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, y compris la vérification de la sécurité sanitaire de produits frais et d'autres produits alimentaires, la certification de conformité aux normes acceptés par GFSI, les essais et la certification pour les composants, les substances chimiques et les tuyaux en polymère pour le traitement et la distribution de l'eau.

NSF International offre des services d'audit de la sécurité sanitaire des aliments dans toute l'Afrique. NSF International certifie la conformité des produits frais aux normes GLOBAL G.A.P. et Tesco NURTURE et certifie les stations d'emballage de produits aux normes GFSI, comme par exemple BRC et IFS Food, ISO 22000 et FSSC 22000.

Le bureau affilié de NSF à Bangkok (Thaïlande) et les laboratoires d'analyse à Shanghai (Chine) offrent des services dans toute l'Asie, notamment l'analyse, la certification et la vérification de la sécurité sanitaire des aliments (y compris les produits de la mer), ainsi que la certification des équipements de restauration, des compléments nutritionnels et du traitement de l'eau potable.

NSF International assure aussi des services d'homologation des systèmes de gestion en fonction des normes internationales ISO 9000, 14000, et de nombreuses autres normes dans le monde entier.

La plus grande partie des programmes de NSF International sont agréés selon le Guide ISO 65 (17065), 17021, 17024 pour le personnel et 17025 pour les laboratoires.

Nom des principaux responsables:

- Kevan P. Lawlor, président directeur général
- Lori L. Bestervelt, PhD, vice-président exécutif et directeur technique
- Thomas Chestnut, vice-président, Sécurité sanitaire et qualité des aliments au niveau mondial
- Elizabeth A. Jones, vice-présidente, Communications
- Chandana Kathuria, vice-présidente et directrice du service de l'information
- Kurtis R. Kneen, PhD, vice-président, Laboratoires mondiaux
- James A. Lewis, vice-président, Ressources humaines
- Clifton J. McLellan, vice-président, Programmes de l'eau
- Robert Pietrowski, PhD, vice-président, Programmes des sciences de la santé
- Michael P. Walsh, vice-président et directeur financier
- Nancy E. Bauer, secrétaire générale

Points de contact

- Liaison avec le Centre collaborateur OMS/OPS – Stan Hazan
- Bureaux internationaux par pays/région:

Région	Contact courriel	Téléphone:
Siège États-Unis d'Amérique	hazan@nsf.org	+1 734 769 5105
Balkans	foodeurope@nsf.org	+38 16 220 0242
Belgique/Pays-Bas	europe@nsf.org	+32 27 713 654
Brésil	brasil@nsf.org	+55 11 2847 4972
Canada	gftc@gftc.ca	+1 519,821/1246
Chili	chile@nsf.org	+56 2 263 3149
Chine	nsfchina@nsf.org	+86 21 5237 7700
Costa Rica	costarica@nsf.org	+506 2248 0259
République tchèque	foodeurope@nsf.org	+420 603 256 649
Égypte	info@ictsegypt.com	+202 01 0050 2956
France	foodeurope@nsf.org	+33 5/56 36 80 41
Allemagne	foodeurope@nsf.org	+49 0/171 32 77 323
Grèce	foodeurope@nsf.org	+30 2310 535765
Inde	india@nsf.org	+91 965 003 4551
Italie	info@nsf-italy.it	+39 051 6494836
Japon	foodjapan@nsf.org	+81 3 3868 3463
Korea	foodkorea@nsf.org	+82 2 511 8311
Malaisie	foodasia@nsf.org	+660 2650 3080
Mexique	mexico@nsf.org	+52 44 2242 2926
Maroc	hicham.cmi@gmail.com	+212 0 66 161 4425
Pérou	peru@nsf.org	+51 13 726 638
Pologne	foodeurope@nsf.org	+48 0 5160 25265
Afrique du Sud	wconradi@nsf.org	+27 0 21 880 2024
Espagne	infospain@nsf.org	+34 950 348064
Taiwan	taiwan@nsf.org	+886 7 336 8070
Thaïlande	foodasia@nsf.org	+660 2650 3080
Turquie	foodeurope@nsf.org	+90 216 465 6165
Royaume-Uni/Irlande	enquiriesuk@nsf.org	+44 0 1993 885 600
Émirats arabes unis	middleeast@nsf.org	+971 50 147 3383
États-Unis d'Amérique	info@nsf.org	+734.769.8010

e) Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

NSF International est une organisation à but non lucratif indépendante qui a pour vocation de protéger l'environnement et la santé publique. NSF International élabore des normes, met à l'essai et certifie des produits pour le compte de l'industrie alimentaire (et autres consommateurs et utilisateurs commerciaux finals). NSF International préconise des normes consensuelles pour la sécurité sanitaire des aliments qui protègent la santé publique. NSF International est résolument partisan d'une communication ouverte et d'une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes (organismes de réglementation gouvernementaux, industrie et milieux universitaires) afin de créer des normes consensuelles optimales bénéficiant de la plus grande acceptation possible.

Des centaines de parties prenantes participent aux comités d'élaboration des normes de NSF International. Agréée par l'American National Standards Institute (ANSI), NSF International a élaboré plus de 80 normes nationales américaines d'application facultative relevant de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement et de l'évaluation de la durabilité. Les normes NSF/ANSI sont élaborées selon un processus public qui garantit un équilibre entre les contributions des représentants du secteur, des responsables de la santé publique et de la réglementation et des représentants des utilisateurs et des consommateurs. On trouvera ci-après une liste des normes NSF consensuelles de santé publique en vigueur actuellement.

Normes NSF International

Les normes suivantes établies, développées et adoptées par NSF en tant que normes consensuelles d'application facultatives sont utilisées au niveau international. Les normes ayant un rapport avec l'alimentation sont indiquées en corps gras.

- 2 Food equipment (Commercial Food Service)**
- 3 Commercial warewashing equipment**
- 4 Commercial cooking, rethermalization, powered hot food holding & transport equipment**
- 5 Water heaters, hot water supply boilers, and heat recovery equipment**
- 6 Dispensing freezers**
- 7 Commercial refrigerators and freezers**
- 8 Commercial powered food preparation equipment**
- 12 Automatic ice making equipment**
- 13 Refuse processors and processing systems
- 14 Plastics piping system components and related materials
- 18 Manual food and beverage dispensing equipment**
- 20 Commercial bulk milk dispensing equipment**
- 21 Thermoplastic refuse containers
- 24 Plumbing system components for recreational vehicles
- 25 Vending machines for food and beverages**
- 29 Detergent and chemical feeders for commercial spray-type dishwashing machines**
- 35 High pressure decorative laminates (HPDL) for surfacing food service equipment**
- 36 Dinnerware**
- 37 Air curtains for entranceways in food and food service establishments**
- 40 Residential wastewater treatment systems
- 41 Non-liquid saturated treatment systems

42	Drinking water treatment units – Aesthetic effects
44	Residential cation exchange water softeners
46	Evaluation of components and devices used in wastewater treatment systems
49	Biosafety cabinetry: Design, construction, performance, and field certification
50	Equipment for swimming pools, spas, hot tubs, and other recreational water facilities
51	Food equipment materials
52	Supplemental flooring
53	Drinking water treatment units – Health effects
55	Ultraviolet microbiological water treatment systems
58	Reverse osmosis drinking water treatment systems
59	Mobile food carts
60	Drinking water treatment chemicals – Health effects
61	Drinking water system components – Health effects
62	Drinking water distillation systems
140	Sustainable carpet assessment
169	Special purpose food equipment and devices
170	Glossary of food equipment terminology
173	Dietary supplements
177	Shower filtration systems – Aesthetic effects
184	Residential dishwashers
222	Ozone generators
223	Conformity assessment requirements for certification bodies that certify products pursuant to ANSI/NSF Standard 60 – Drinking Water Treatment Chemicals
240	Drainfield trench product sizing for gravity dispersal onsite wastewater treatment
245	Wastewater treatment systems - nitrogen reduction
305	Personal care products containing organic ingredients
330	Glossary of drinking water treatment unit terminology
332	Sustainability assessment for resilient floor coverings
336	Sustainability assessment for commercial furnishings fabric
341	Health/fitness facilities sanitation
342	Sustainability assessment for wallcovering products
347	Sustainability assessment for single ply roofing membranes
350	Onsite residential and commercial water reuse treatment systems
350-1	Onsite residential and commercial graywater treatment systems for subsurface discharge
355	Greener chemicals and processes information
359	Valves for crosslinked polyethylene (PEX) water distribution tubing systems
360	Wastewater treatment systems – Field performance verification
372	Drinking water treatment system components – Lead content

14159-1 Hygiene requirements for the design of meat and poultry processing equipment**14159-2 Hygiene requirements for the design of hand held tools used in meat and poultry processing equipment****14159-3 Hygiene requirements for the design of mechanical belt conveyors used in meat and poultry processing equipment**

Le Conseil des consultants pour la santé publique (Council of Public Health Consultants (CPHC)) de NSF intervient à l'étape de ratification indépendante au regard de la santé publique à la fin du processus et il procède à l'examen final et décide de l'acceptation. Le CPHC comprend uniquement des représentants des gouvernements et organismes de réglementation, des milieux universitaires, des services de santé publique et des services publics; il n'y a pas de représentants du secteur. Toutes les normes de NSF International doivent être approuvées par le CPHC avant d'être publiées. Les membres du CPHC viennent des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Chine et du Royaume-Uni.

Les normes de NSF International couvrent la construction, l'assainissement, les effets sur la santé et la performance des équipements de restauration commerciaux, les produits de traitement de l'eau et les produits en contact avec l'eau, ainsi que les autres types de produits qui sont en général réglementés et approuvés par les services de santé locaux.

NSF International inspecte et analyse l'eau en bouteille, la glace préemballée et les compléments nutritionnels afin de certifier la conformité des BPF aux règles de la Food and Drug Administration des États-Unis et à différentes autres réglementations nationales. NSF International certifie aussi les aliments biologiques et les aliments exempts de gluten, ainsi que l'homologation des composés non alimentaires utilisés dans la transformation des produits alimentaires conformément aux règles de la Food and Drug Administration des États-Unis.

f) Indication de la source de financement (par exemple, contributions des membres, financement direct, contributions extérieures ou subventions).

NSF International tire ses revenus des services scientifiques, professionnels et indépendants fournis au titre d'un contrat précisant les politiques qui régissent les responsabilités de chaque partie. Le grand nombre de catégories de produits et les milliers de sociétés visées par ces prestations empêchent qu'une seule industrie ou société puisse avoir une influence sur les politiques et les programmes de NSF International. NSF International est une organisation à but non lucratif régie par un conseil d'administration indépendant.

NSF International poursuit une politique sur les conflits d'intérêts qui interdit à ses collaborateurs de prendre un intérêt financier dans toute société ou organisation à laquelle NSF International fournit des services. Le personnel doit chaque année, et il s'agit d'une condition d'emploi, accepter de ne pas entreprendre d'activités contrevenant à la politique relative aux conflits d'intérêt. Conformément à l'agrément en vertu du Guide ISO 65 (ISO 17025), NSF doit poursuivre des politiques rigoureuses en matière de conflit d'intérêt et les vérifier tous les ans.

g) Réunions sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; joindre le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées).

Le Conseil des consultants pour la santé publique (CPHC), l'organe chargé d'approuver et de ratifier toutes les normes de sécurité sanitaire des aliments élaborées par NSF International, se réunit tous les ans. La soixante-huitième réunion annuelle du CPHC s'est tenue le 9 octobre 2013 à Ann Arbor, Michigan. Quarante-six membres provenant de cinq pays ont participé à cette réunion de deux jours. Voir Pièce jointe n°5. L'ordre du jour de la dernière réunion et la liste des membres du CPHC sont fournis. Voir Pièce jointe n°6.

De plus, NSF International parraine régulièrement des conférences, des séminaires, des webinaires et des programmes éducatifs en matière de sécurité des produits alimentaires. Voir Pièce jointe n°7.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- **ONU et ses organes (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant);**
- **Autres organisations internationales (fournir des documents concernant les activités essentielles).**

NSF International est un centre collaborateur de l'OMS/OPS pour la sécurité des produits alimentaires, la qualité de l'eau et la qualité de l'air ambiant. Voir Pièce jointe n°8.

NSF International est également membre du Réseau d'évaluation des risques chimiques de l'OMS. Le mandat figure en Pièce jointe n°9.

Stan Hazan (NSF International) est membre du Comité international d'évaluation de la conformité (ICAC) qui apporte des contributions aux normes ISO en matière de certification, d'homologation et d'agrément.

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

NSF International s'appuie sur une équipe expérimentée de microbiologistes, de toxicologues et d'experts en santé publique et de spécialistes de la certification à travers le monde. [NSF International laboratories](#) fournit tout un éventail de services d'analyse, de certification et de services techniques, ainsi que des évaluations des risques pour la santé humaine dans tous les secteurs de l'industrie alimentaire. NSF International exploite plus de 211 000 mètres carrés de laboratoires de pointe certifiés ISO 17025, avec toute l'instrumentation et les technologies voulues, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe et en Asie. NSF International est agréé par la [U.S. Occupational Safety and Health Administration](#), le [Conseil canadien des normes](#) (CCN), le [American National Standards Institute](#) (ANSI) et le [International Accreditation Service](#). Les laboratoires de NSF International sont agréés selon la norme ISO/IEC 17025 pour les essais et l'étalonnage.

Les compétences de NSF International portent notamment sur la prestation de toute une gamme de services en matière de sécurité et de qualité des produits alimentaires couvrant tous les maillons de la chaîne alimentaire, de la ferme à la table. Compte tenu de la complexité des défis que présente aujourd'hui la chaîne alimentaire, les plus gros détaillants de produits alimentaires dans le monde délèguent la certification fournisseur aux protocoles du GFSI. Ces normes mondiales portent sur les produits alimentaires, l'emballage, le matériel d'emballage, l'entreposage et la distribution pour les producteurs primaires, les fabricants et les distributeurs. NSF International est l'un des principaux organismes de certification dans le monde aux normes référencées GFSI comme BRC (British Retail Consortium) et SQF (Safe Quality Food). Par ailleurs, les collaborateurs de NSF International siègent aux comités GFSI, notamment ceux concernant les affaires réglementaires et la compétence des vérificateurs.

j) Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les Comités de coordination régionaux et/ou les Points de contact du Codex ou les comités nationaux du Codex durant au moins les trois années précédant la demande).

M. Stan Hazan, directeur principal des affaires scientifiques et réglementaires de NSF International a assisté à la réunion du Comité du Codex sur les contaminants qui s'est tenue en 2012 à Maastricht (Pays-Bas), dans le cadre de la délégation du gouvernement des États-Unis d'Amérique. NSF International est un centre collaborateur officiel de l'OMS/OPS pour ce qui concerne la sécurité des produits alimentaires, la qualité de l'eau et les environnements intérieurs depuis 1997. Voir Pièce jointe n°10. NSF International est également membre du Réseau d'évaluation des risques chimiques de l'OMS. Voir Pièce jointe n°11.

k) Domaine d'activité dans lequel la participation au titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organes subsidiaires). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

NSF International demande de pouvoir bénéficier du statut d'observateur aux réunions de la Commission et de différents comités du Codex. NSF International souhaite participer spécifiquement aux travaux des comités suivants:

- [Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires](#), (réunion du 13 octobre 2014 en Australie);
- [Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire](#), (réunion du 17 novembre 2014 aux États-Unis);
- [Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments](#), (réunions du 31 mars 2014 et du 16 mars 2015 aux Pays-Bas);
- [Comité du Codex sur les additifs alimentaires](#), (réunion du 17 mars 2014 à Hong Kong et du 23 mars 2015 en Chine).

NSF International est aussi intéressé par les travaux de plusieurs comités du Codex pour les régions suivantes:

- [Amérique latine](#);
- [Proche-Orient](#);
- [Asie](#).

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

NSF International n'a pas présenté auparavant de demande d'admission au statut d'observateur auprès du Codex.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales.

NSF International souhaite recevoir la documentation en anglais.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

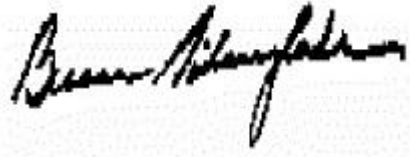
Bruce Silverglade, Esq.
Principal, OFW Law
600 New Hampshire Ave. N.W Suite 500
Washington, D.C. 20037
États-Unis d'Amérique

bsilverglade@ofwlaw.com

Au nom de:
Stan Hazan
Senior Director of Scientific and Regulatory Affairs
NSF International
789 N. Dixboro Road
Ann Arbor, MI 48105
États-Unis d'Amérique

hazan@nsf.org

o) Signature et date

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruce Silverglade", is written over a light gray dotted grid background.

Bruce Silverglade, Esq.

Date: 1^{er} avril 2014

a) Nom officiel de l'organisation en langues différentes (avec sigle):

L'association porte le nom de «International Stevia Council».

Le sigle est ISC. Le nom de l'association n'est pas traduit dans d'autres langues.

b) Adresse postale complète, téléphone, télécopie et courrier électronique, ainsi que l'adresse télex et le site internet, selon le cas:

Avenue Jules Bordet, 142

B-1140 Bruxelles

Belgique

Tél: + 32 (0)2 761 16 51

Télécopie: + 32 (0)2 761 16 99

Courriel: GlobalOffice@internationalsteviacouncil.org

Site Web: <http://www.internationalsteviacouncil.org>

c) Objectifs et domaines (mandat) de l'organisation et modes de fonctionnement. (Inclure statuts, acte constitutif, règlements, règlement intérieur, etc.). Date de création:

Les statuts d'International Stevia Council (Article 1) énoncent comme suit la vision et la mission de l'association:

Énoncé de la vision:

Être le porte-parole de l'industrie de la stévia pour promouvoir l'usage de produits édulcorants naturels à base de stévia qui peuvent améliorer les régimes alimentaires et la santé dans le monde grâce à son pouvoir sucrant sans apport de calories.

Énoncé de la mission:

Sécurité sanitaire:

- Appuyer stévia en tant qu'édulcorant sûr et fiable
- Être un partenaire fiable pour les organes réglementaires, détenteur de connaissances scientifiques sur la sécurité sanitaire de la stévia

Qualité:

- Établir et garantir des méthodes d'analyses précises permettant de mesurer la pureté des extraits de stévia
- Garantir à l'échelle de l'industrie un large accès à des méthodes d'analyse et à des normes précises permettant de mesurer la teneur en glycosides de stéviol
- Appuyer la production durable de stévia grâce à une culture responsable

Reconnaissance:

- Promouvoir la grande diversité des utilisations de stévia en tant qu'édulcorant
- Éducation des parties prenantes, notamment les consommateurs, sur les effets bénéfiques de la stévia.

Les Statuts de l'association figurent à l'annexe 1 du présent document.

L'association a été constituée le 12 juillet 2010.

d) Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer le nombre de membres si possible, et les noms des principaux responsables. S'il y a des membres à titre individuel dans l'organisation, veuillez indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et qu'elle compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, veuillez indiquer si l'une d'elles possède déjà le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

International Stevia Council comprend 8 sociétés membres qui sont des raffineurs ou des utilisateurs d'extraits de stévia, ou encore des cultivateurs, des producteurs ou des fournisseurs de feuilles de stévia, comme énoncé à l'article 3 des Statuts.

Les membres actuels de International Stevia Council sont les suivants (par ordre alphabétique):

Cargill, Incorporated

Boîte postale 9300
Minneapolis, MN
55440-9300
États-Unis d'Amérique

Administrateur général: M. Scott Fabro

Ingredion, Incorporated

5 Westbrook Corporate Center
Westchester, IL 60154
708.551.2600
États-Unis d'Amérique

Administrateur général: M. Larry Fernandes

Morita Kagaku Kogyo Co., LTD

2-24, 1-chome,
Imafukuminami,
Jyoto-ku, Osaka 536-0003,
Japon

Administrateur général: M. Koji Morita

Nordzucker AG

Küchenstraße 9
38100 Braunschweig
Allemagne

Administrateur général: M. Mats Liljestam

PureCircle Limited

PT 23419, Lengkok Teknologi, Techpark @ ENSTEK,
71760 Bandar ENSTEK,
Negeri Sembilan, Malaisie

Administrateur général: M. William Mitchell

The Real Stevia Company - Granular AB (publ)

Drottningatan 68
111 21 Stockholm
Suède

Administrateur général: M. Carl Horn

Sweet Green Fields LLC

11 Bellwether Way
Unit 305
Bellingham, WA 98225
États-Unis d'Amérique

Administrateur général: M. Michael Quinn

Verdure Science Europe GmbH

Herbststr. 8
D-74072 Heilbronn
Allemagne

Administrateur général: M. Thomas Ellerichmann

e) Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

International Stevia Council comprend une Assemblée générale, un Conseil d'administration et un Comité exécutif. Il dispose de plusieurs groupes de travail qui sont établis en fonction des activités et des projets que le Conseil souhaite entreprendre.

- L'Assemblée générale se compose de tous les membres d'International Stevia Council et se réunit au moins une fois par an. Chaque membre a le droit de voter à l'Assemblée générale.
- International Stevia Council est dirigé par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. Le Conseil d'administration est investi des pleins pouvoirs de gestion et d'administration, à l'exception de ceux impartis à l'Assemblée générale.
- Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a conférés. Le Comité exécutif se compose du Président, du Vice-Président et du Trésorier d'International Stevia Council et du Directeur exécutif de l'association à titre consultatif.
- International Stevia Council est géré par un personnel permanent basé à Bruxelles (Belgique), qui est dirigé par un Directeur exécutif.

International Stevia Council a créé les groupes de travail suivants:

- Un comité des questions techniques: en charge des initiatives réglementaires au niveau du Codex ainsi que dans les pays, comme par exemple les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Thaïlande, etc. ainsi que des questions ayant trait à la qualité, à la sécurité et à la normalisation des méthodes d'analyse de la stévia.
- Un comité des affaires extérieures, chargé de la communication extérieure, de l'information des membres, de la communication interne, des relations avec les parties prenantes, avec les médias, de l'éducation, etc.
- Un comité des utilisateurs d'ingrédients et un comité des fournisseurs de feuilles sont en cours de création et s'occuperont des questions intéressant respectivement les utilisateurs d'extraits de stévia et les cultivateurs et producteurs de feuilles de stévia.

f) Indication de la source de financement (par exemple, contributions des membres, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

International Stevia Council est financé directement par les contributions des membres comme le prévoient les Statuts (Article 4).

g) Réunions sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; joindre le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées)

Le Comité sur les questions techniques se réunit via conférence téléphonique au moins une fois par mois et en face à face au moins deux fois par an. Cinq à six représentants des membres participent en moyenne à ces conférences téléphoniques.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- ONU et organes (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant)
- Autres organisations internationales (fournir des documents concernant les activités essentielles)

International Stevia Council n'a pas de statut consultatif ou autre auprès d'autres organisations internationales. Il coopère à différents niveaux et sur différentes questions avec plusieurs associations commerciales et organismes gouvernementaux dans les secteurs de l'alimentation, des boissons et des édulcorants.

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

International Stevia Council peut contribuer au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en tant que porte-parole autorisé de l'industrie mondiale de la stévia dont les membres sont basés, ont des sites de production ou ont des liens de coopération dans de nombreux pays, notamment l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, la Chine, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Japon. Compte tenu du rôle que nombre de ses membres ont joué dans la création de données d'appui sur la sécurité de la consommation par l'homme d'extraits de feuilles de stévia, et des travaux menés actuellement par l'association en vue de l'établissement de termes et de normes d'analyse communs, International Stevia Council est bien placé pour fournir à la Commission des informations dans le domaine de la définition de normes et de directives concernant l'utilisation et la qualité des produits à base d'extraits de feuilles de stévia.

Par ailleurs, grâce aux compétences scientifiques et analytiques de ses membres dont il peut disposer et au Programme de vérification de la compétence qui est géré de manière indépendante et qu'il a mis en place, International Stevia Council peut fournir des informations essentielles pour les activités du JECFA, notamment sur la manière de garantir une mesure précise des quantités de glycoside de stéviol et des niveaux de pureté.

j) Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les Comités de coordination régionaux et/ou les points de contact du Codex ou les Comités nationaux du Codex durant au moins les trois années précédant la demande)

M. Sidd Purkayastha et M. Amy Boileau ont déjà assisté à des réunions du Codex et participé à l'examen de la réglementation concernant le glycoside de stéviol au cours de la réunion du CCFA en 2011. M. Purkayastha a également assisté à la réunion tenue en 2014.

k) Domaine d'activité dans lequel la participation au titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organes subsidiaires). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

International Stevia Council souhaiterait participer aux activités du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) portant sur l'élaboration de normes, de lignes directrices et de codes d'usages pour la stévia et les glycosides de stéviol destinés à la consommation humaine.

Par ailleurs, étant donné la priorité qu'il accorde à la mise en place d'un programme de vérification de la compétence, International Stevia Council peut apporter des contributions déterminantes au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

International Stevia Council est la seule organisation internationale représentant uniquement les intérêts des producteurs et des utilisateurs de glycosides de stéviol et des extraits de feuilles de stévia.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

International Stevia Council ni aucun de ses membres n'ont auparavant demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales.

La langue officielle de l'association est l'anglais.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

International Stevia Council
Maria Teresa Scardigli,
Directrice exécutive,
Avenue Jules Bordet, 142,
B-1140 Bruxelles,
Belgique

o) Signature et date

Fait à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 2014

Signé par:



Maria Teresa Scardigli, Directrice exécutive